ABEILLE OPTIQUE

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 1 000 €uros
Siège social : 43, avenue Pasteur – 93290 Tremblay-en-France
(Société en cours d'immatriculation)

ANNEXE AUX STATUTS CONSTITUTIFS

Apport :

La clause relative aux apports figurant dans les statuts de la société est complétée par les stipulations de la présente Annexe.

En cas de contradiction entre les stipulations de ladite clause et celles de la présente Annexe, les stipulations de l'Annexe prévalent.

Article 6 – Apports

Apport en numéraire :
Les fonds correspondant aux apports en numéraires ont été déposés préalablement à ce jour au crédit d'un compte ouvert via d'Olinda SAS (Qonto), dûment mandatée à cet effet par chacun des associés, au nom de la SAS ABEILLE OPTIQUE, société en formation, sur le compte ouvert auprès de l'étude Maître Quentin FOUREZ – Notaire sis au 1, place Marechal Gallieni – 27500 Pont-Audemer, ainsi que l'atteste l'attestation du dépositaire établi auprès de l'office notarial, mentionnant les sommes versées par les associés.

L'état des souscriptions joint aux présents statuts est certifié sincère et véritable par le représentant légal de la société.

ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

Monsieur Sid-Ali DARDAR a accompli préalablement à la signature des statuts les actes suivants pour le compte de la société en formation :

- Ouverture du compte de dépôt du Capital social à la **Banque en ligne Qonto** ;
- Signature d'un bail commercial avec **M. Fabrice Serge ZELINSKY**, le 18/07/2024
- Règlement des formalités :

  - Annonce légale : ..... 231,00 €uros
  - Greffe du tribunal de commerce : ..... 58,00 €uros
  - Honoraires TTC pour les formalités de conseils et de constitution ..... 200,00 €uros

L'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny emportera reprise par la société desdits engagements.

Fait à Tremblay-en-France ;
Le 01 août 2024